

## **SAINT-QUENTIN TIR A L'ARC**

12, rue de Sébastopol

02100 SAINT-QUENTIN

TEL : 03.23.08.60.66

[contact@saint-quentin-tiralarc.com](mailto:contact@saint-quentin-tiralarc.com)

[www.saint-quentin-tiralarc.com](http://www.saint-quentin-tiralarc.com)

### **ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020.**

Les membres de l'association SAINT QUENTIN TIR A L'ARC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à LA SALLE MULTISPORT 6 chemin de Neuville 02100 SAINT QUENTIN.

Les convocations ont été faites régulièrement par mail par le Conseil d'Administration en date du 5 Septembre 2020.

L'assemblée est présidée par M François RIBEAUCOURT assisté de Mme Nicole RIBEAUCOURT en sa qualité de secrétaire de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

**Les Archers présents :** Jean-Marie DUMOULIN, Stéphane EVIN, Françoise LAFORGE, Daniel MARCELLIN, François RIBEAUCOURT, Nicole RIBEAUCOURT, BOUSSEMART Rudy, DELPHIN Georges, EMERY Frédéric, MISMAQUE Thierry, NOIRET Christiane, PONTHEUX Jean Pierre, ROUZE Jean Paul, ROZEWICZ Philippe, SCHAAL Hervé,

Les pouvoirs des personnes absentes et notées comme « Représenté » sur la feuille de présence sont également joints au présent Procès Verbal.

**Les Archers absents mais représentés :** Iban RIBEAUCOURT, Carmen LEFEBVRE, Théo DECHARPE, Bruno BROUILLE, DORGUIN Nicole, DUMAS Sébastien

Ladite feuille de présence permet de constater que 21 membres de l'association sur 52 sont présents ou représentés.

En conséquence, le quorum prévu par l'article 13 des statuts étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du Procès-verbal 2019
- Intervention du Président
- Rapport moral
- Compte rendu d'activités 2019-2020.
- Compte rendu financier 2019-2020 et Rapport du Vérificateur aux comptes
- Projets pour la saison 2020-2021.
- Elections des membres du 1/3 sortant au Comité Directeur.
- Questions diverses.

La séance débute à 19h.

La dernière Assemblée Générale s'est tenue les 20 et 27 Septembre 2019 dans nos locaux.  
La saison sportive démarre le 1<sup>er</sup> septembre.

Bonjour à tous,

Je souhaite tout d'abord la bienvenue à M. Alain GIBOUT, responsable de la vie associative et à M. Bernard BITTEL, président de l'Office Municipal des Sports et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à notre association.

Je remercie l'ensemble des archers présents, représentés ou excusés à cette Assemblée Générale Ordinaire qui sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

## **APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU**

Notre dernière Assemblée Générale s'est déroulée dans nos locaux les 20 et 27 septembre 2019. Le compte rendu vous a été adressé par mail et a été affiché dans la salle.

Aucune remarque sur ce compte rendu n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **RAPPORT MORAL**

L'année 2019-2020, a été une année particulière avec le corona virus.

- Les mesures sanitaires mises en place ont contraint la municipalité à fermer les sites sportifs
- Toutes les compétitions et manifestations ont été annulées.
- Arrêt total des entrainements du 17 mars 2020 à fin juin 2020.

Après cette période d'arrêt, un protocole de reprise d'activité a été établi par le club et validé par la municipalité dans le but de décider des mesures sanitaires à mettre en place et pour pouvoir reprendre les entraînements en toute sécurité avec application des gestes barrières et respect des mesures sanitaires.

Bien que la situation semble s'améliorer le virus circule toujours et nous oblige à prendre certaines précautions.

- Port du masque obligatoire
- Respect des gestes barrières
- Remplir un cahier de présence

Notre concours prévu les 17 et 18 Octobre doit être soumis à autorisation préfectorale et à l'accord de la municipalité.

Selon l'évolution des conditions sanitaires, notre concours aura lieu mais avec la mise en place de mesures particulières.

Tir au maroilles 2020 annulé.

Je vous remercie de votre attention et vous propose de passer au compte rendu d'activités.

**Palmares des archers du Club SQTA****CHAMPIONNAT DE L' AISNE**

<b>Nature</b>	<b>Arc</b>	<b>Noms</b>	<b>Categorie</b>	<b>Place</b>
<b>Tir Salle</b>	Classique	LIZE Ambre	BFCL	1
	Compound	LAFORGE Françoise	S3FCO	2
	Classique	RIBEAUCOURT Nicole	S3FCL	3
	Compound	DELPHIN Georges	S3HCO	5

**PAS DE COMPETITONS REGIONALES****PAS DE CHAMPIONNATS DE FRANCE****INITIATION:**

**Il est demandé expressément de laisser les encadrants travailler seuls. Aux parents qui accompagnent leurs enfants, soit de partir durant les cours soit de rester en fond de la salle et de ne pas intervenir.**

**Lors de la dernière saison :**

L'initiation a eu lieu tous les mardis soir par Carmen et Jean-Marie aidés par Patrice pour les jeunes et les adultes de 18 h30 à 19h45.

Suite au départ de David et José, les séances d'entraînement avec viseur des jeunes du mardi soir et du mercredi ont été supprimées.

**Animation APF / Maison du SOPHORA** : ces entraînements ont lieu le mercredi tous les 15 jours de 18h00 à 19h et sont encadrés par des archers confirmés.

**Animation Association Passerelle** : Cette nouvelle activité a débuté en Février 2020 le jeudi de 10h à 11h et est encadrée par des archers confirmés.

**Les entraînements** ont eu lieu tous les lundi, jeudi, vendredi. Horaire de : 17h30 à 20h30 ainsi que le samedi après midi de 14h30 à 16h. (Respect strict des horaires sous la responsabilité du responsable du créneau d'ouverture de la salle).le Mercredi de 16h à 17h30( sur demande auprès du responsable de salle).

**Il vous est demandé de ne pas utiliser la salle durant les créneaux réservés aux entraînements dirigés (initiation, initiation avec viseur, entraînement APF/Maison du Sophora, entraînement poulies)**

**RAPPEL** : Personne ne doit tirer **seul** dans la salle à fortiori en dehors des horaires mentionnés ci-dessus

**Licences DECOUVERTE** : les licences découvertes ont pu participer aux entraînements le Mardi avec Carmen, Jean Marie et Patrice pendant les séances d'initiation.(licences délivrée à compter du 1<sup>er</sup> mars et valable jusqu'au 31 août). Cette année la validité des licences découverte prise entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 12 mai 2020 a été repoussée au 30 novembre 2020 (mesure COVID)

***Un grand merci à toutes les personnes qui s'investissent dans ses séances d'initiation et d'entraînement ainsi qu'aux responsables des clés.***

**Le Comité Directeur** : Durant cette saison, le comité directeur s'est réuni à 4 reprises. Les comptes rendus des réunions sont régulièrement affichés au tableau.

**Dates marquantes et activités de l'année 2019-2020 :**

- **14/9/2019** : Fête du sport au parc d'Isle (211 ESSAIS) 4 archers toute la journée
- **20/9/2019** : Assemblée générale
- **5/10/2019** : Nettoyage de la salle
- **19 et 20/10/2019** : Concours qualificatif
- **11/11/2019** : Journée portes ouvertes et passage de flèches de progression
- **20/11/2019** : Tir au maroilles APF et Maison du Sophora
- **13 et 24/11/2019** : Tir au maroilles
- **27/11/2019** : Tir au maroilles des bénévoles
- **19/01/2020** : Saint Sebastien et passage de flèches de progression
- **8/02/2020** : Réfection du mur de tir
- **25/02/2020** : Journée de réglage par Bruno BROUILLE
- L'ensemble des autres manifestations prévues ont été annulées pour cause de Coronavirus

**Concours « amicaux »**

Plusieurs archers se sont déplacés pour participer à des tirs particuliers (Tir au gateaux à JUSSY Tir au maroilles à ETREUX)

Merci à eux pour cette participation qui incite les archers extérieurs à participer à notre tir au maroilles.

**Site Internet :**

Merci à Georges pour la tenue du site internet ainsi qu'à tous ceux qui lui font parvenir des photos, des articles pour contribuer à faire vivre le site.

[www.saint-quentin-tiralarc.com](http://www.saint-quentin-tiralarc.com)

DATES	CUMUL VISITES	VISITES ANNUELLES
AG 2013	465353	
AG 2014	469293	3940
AG 2015	476847	7554
AG 2016	483423	6576
AG 2017	490974	7551
AG 2018	496046	5072
AG-2019	501132	5086
AG-2020	504843	3711

### **Sponsors 2019-2020 :**

Merci aux sponsors qui aident à financer le site,

Merci particulier à 2 licenciés de notre club Tiphaine Limin pour sa participation au financement des nouveaux maillots du club ( 352€) et à Bruno Brouille pour son don (100€)

Merci à tous ceux qui nous ont offerts des lots et à tous ceux qui ont effectué les démarches.

Merci à la ville de St Quentin, à l'OMS qui nous ont accordé une subvention de fonctionnement

Merci à la ville de Saint Quentin pour sa subvention exceptionnelle de 1000€ pour la réfection de notre mur de tir

Merci au Conseil Départemental pour une subvention de soutien aux clubs.

Merci aux Ets Le Creuset, au champagne Coche pour les lots de valeur qu'ils donnent .

Merci aux Ets Fauquet du Nouvion en Thiérache pour l'aide apportée au Tir au Maroilles

Merci à tous les bénévoles du Club, les parents des archers, à tous les membres actifs, particulièrement toute l'équipe du Conseil ainsi que tous les archers qui donnent gratuitement de leur temps permettant ainsi au Club de Saint-Quentin d'être reconnu par toutes les instances locales et fédérales.

Merci à tous ceux qui ont œuvré pour la réussite du tir au maroilles que ce soit à la logistique dans la salle, aux fourneaux, au bar....

Merci à tous nos bénévoles qui ont aidé à la réussite de l'organisation de notre concours qualificatif.

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité

### **COMPTE RENDU FINANCIER Saison 2019-2020**

Jean-Pierre nous présente les comptes de cette saison écoulée.

Il ressort un solde positif de :3542€

Le concours qualificatif présente un solde positif de :.235€,93

Le tir au maroilles montre un bénéfice de :4317€

Le bilan est annexé au présent compte rendu.

En l'absence de Madame MASCRET, Jean-Pierre lit le compte rendu financier qu'elle a rédigé (Voir document en annexe).

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité

Le Président remercie Jean-Pierre pour son efficacité et sa haute compétence dans la gestion des comptes du Club, pour le temps qu'il y passe ainsi que Madame MASCRET qui a examiné les comptes avec un grand sérieux.

### **ELECTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

Mme Mascret accepte d'être reconduite dans sa fonction. Elle est réélue à l'unanimité.

## PROJETS 2020 – 2021

Les dates à retenir :

- **25/9/2020** : Assemblée générale
- **10/10/2020** : Nettoyage de la salle
- **17 et 18/10/2020** : Concours qualificatif
- **11/11/2020** : Journée portes ouvertes et passage de flèches de progression
- **17/01/2021 ou 24/01/2021 (date à définir)** : Saint Sebastien et passage de flèches de progression
- **10/4/2021** : Tir du Roy
- **8/5/2021** : Passage de flèches de progression
- **13/6/2021** : Repas de fin d'année APF et Sophora
- **27/6/2021** : Repas de fin d'année et passage de flèches de progression

Cette année et compte tenu de la situation sanitaire nous ne pourrons pas organiser notre traditionnel tir au maroilles.

- **Quand le Club organise une journée ou une activité, chaque archer est concerné ! Tous sont toujours prévenus. Il y a un tableau d'affichage qui est tenu à jour. Les diverses informations sont relayées sur le site Internet, des mails vous sont adressés.**

### Tarifs licences Saison 2020-2021 :

		<b>TOTAL LICENCE</b>
<b>ADULTES</b>	<b>Compétition</b>	<b>102€</b>
	<b>Club</b>	<b>91€</b>
	<b>Sans pratique</b>	<b>31€</b>
<b>JEUNES</b>		<b>66€</b>
<b>POUSSINS</b>		<b>47€</b>
<b>Convention Handisport</b>	<b>F.F.H Compétiteur</b>	<b>106€</b>
	<b>FFH loisirs</b>	<b>29+part club</b>
	<b>F.F.S.A loisirs</b>	<b>28+part club</b>
<b>DECOUVERTE</b> Validité du 01/03/2020 Au 31/08/2020		<b>22€</b>

Cette année, compte tenu de la pandémie, le club a décidé d'accorder, à titre exceptionnel une remise de 10% sur le montant total de la licence ( à noter que la FFTA n'a accordé aucune remise)

Possibilité de changement en cours de saison dans le sens : sans pratique → compétition. Pas dans l'autre.

Le tarif dégressif « Famille » reste en vigueur cette année.

Le certificat médical est valable 3 ans à condition que le questionnaire médical d'autoévaluation ne contienne aucune réponse positive. Dans le cas contraire l'archer devra produire un nouveau certificat. Ces dispositions ne sont pas valables pour les adhérents qui relèvent de la FFH, lesquels continueront à produire un certificat médical annuel.

**Le Président rappelle qu'aucune licence ne sera passée sans que l'ensemble des documents demandés (Fiche d'adhésion, règlement et éventuellement certificat médical) n'aient été fournis au club.**

Saint Quentin Tir à l'Arc accepte que les tireurs extérieurs au Club puissent s'entraîner dans ses locaux

### **CONDITIONS**

- être licencié et à jour de ses cotisations
- Régler la part Club de la licence de l'année en cours, soit pour la saison 2019/2020 la somme de 45€uros par archer.
- Respecter les créneaux d'ouverture de la salle aux archers

### **ASSURANCE : Les obligations du Club en matière d'assurances**

- La **Responsabilité Civile** (dommages causés aux tiers) est incluse dans la licence. Elle est obligatoire et indissociable de la licence.
  - Pour l'assurance **Individuelle accident** : incluse dans le prix de la licence
- Toute nouvelle adhésion ou tout renouvellement doit faire impérativement l'objet d'une signature sur un bon d'adhésion de la FFTA. **Signez la impérativement**
- **La photo d'identité est obligatoire sur la licence fédérale pour les compétiteurs.**
  - **Le tarif handi est réservé aux seuls titulaires d'une licence à la Fédération Française Handisport ou à la Fédération Française du Sport Adapté. Le numéro de licence de la Fédération concernée doit être reporté sur le canevas de saisie et sur extranet.**

### **PERMANENCES LICENCES**

Celles-ci se tiendront les :

- Lundi 28 Septembre de 17h à 18h
- Vendredi 2 octobre de 17h à 19h

### **RAPPEL DU PROTOCOLE SANITAIRE**

- **Gestes barrières**
- ne pas se serrer la main
- 1m de distance
- Eternuer dans son coude
- **Mesures sanitaires**
- Port du masque obligatoire
- Lavage des mains
- Désinfection du matériel
- Compléter le cahier de présence

## **MODALITES DE REPRISE DE L'INITIATION**

- Cette reprise interviendra le mardi 6 octobre 2020 sous la responsabilité de Carmen LEFEBVRE
- Le nombre de participants est limité à 10
- Seuls pourront venir à l'initiation les nouveaux pratiquants, les archers déjà licenciés les années précédentes devront venir aux créneaux d'entraînement.
- Les nouveaux pratiquants devront avoir au moins 10 ans
- Seuls les archers sont autorisés à ne pas porter de masque dans l'aire de tir, en dehors le port du masque est obligatoire pour les plus de 11 ans, toutes les autres personnes dont la présence est indispensable dans l'aire de tir devront porter un masque
- Tous les accompagnants devront rester dans le fond de la salle et porter un masque
- Le club mettra à la disposition des archers un arc d'initiation moyennant la somme de 20€ par an à titre de location, celui ci sera désinfecté avant et après utilisation par la responsable de l'activité
- Les archers devront acquérir le petit matériel, pour ce faire il leur sera proposé un kit comprenant un carquois, des flèches, un protège bras et une palette moyennant la somme de 40€. L'achat pourra être fait par le club et revendu aux intéressés.
- Aucun prêt d'arc ne peut plus être consenti au delà de la première année, ceci en raison des contraintes sanitaires

## **RESPONSABLES DES CLEFS ET DES OUVERTURES DE SALLE**

<b>Horaires</b>		<b>Responsable des Clefs</b>
<b>Lundi</b>	Entrainement	Daniel MARCELLIN de 17h00 à 19h00
<b>Mardi</b>	Initiation	Carmen LEFEBVRE et Jean Marie DUMOULIN de 18h30 à 19h45
<b>Mercredi</b>	Entrainement  APF/SOPHORA	Daniel MARCELLIN de 14h30 à 16h30 sur demande  J Pierre PONTHEUX de 18h à 19h tous les 15 jours
<b>Jeudi</b>	Association Passerelle  Entrainement	Jean Pierre PONTHEUX de 10h à 11h  Jen Pierre PONTHEUX de 17h00 à 18h30
<b>Vendredi</b>	Entrainement	Daniel MARCELLIN de 17h00 à 19h00
<b>Samedi</b>	Entrainement 3D	Stéphane EVIN de 14h à 15h30.

**Ces créneaux d'entraînement seront assurés jusque fin juin 2021 puis sur demande auprès des responsables.**



L'ouverture de la salle en dehors de ces créneaux est possible à condition d'avoir obtenu préalablement l'accord du Président ou de la Vice Présidente.

Suite au départ de Nicole DORGUIN, le président sollicite les archers présents afin de savoir si quelqu'un serait intéressé par la formation d'entraîneur. Aucune candidature.

## **ELECTION DU TIERS SORTANT**

Le bureau était composé pour la saison 2019-2020 par :

	Mandat à renouveler en	Mandat à
M. François RIBEAUCOURT Président	2020	réélu
Mme LAFORGE Françoise, Vice Présidente	2020	réélue
Mme RIBEAUCOURT Nicole, Secrétaire	2021	élue
M. PONTHEUX Jean-Pierre, Trésorier	2021	élu
M. ROUZÉ Jean-Paul, Président d'honneur	2022	élu
Mme LEFEBVRE Carmen, Secrétaire chargée des relations avec la mairie	2021	élue

François RIBEAUCOURT et Françoise LAFORGE sont candidats. Ils sont réélus à l'unanimité. Ils remercient l'assemblée de leur confiance.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Candidature de SQTA à l'organisation d'un championnat de l'Aisne :**

Le Président a proposé que SQTA organise ce championnat. Le Président reverra cette question avec le comité départemental pour une éventuelle réalisation en 2022.

### **Organisation par SQTA d'un tir campagne :**

Ce tir, prévu au mois de mai 2019 sur le terrain de Bruno BROUILLE à Steene (59) n'a pu avoir lieu à cause de la pandémie. Nous espérons pouvoir l'organiser durant cette saison 2020/2021.

## **CONCLUSION**

Le président donne ensuite la parole au représentant de l'Office Municipal des sports et au responsable de la vie associative..

M. Bernard BITTEL remercie le club pour son invitation et fait un retour sur la dernière fête du sport qui s'est déroulée avec une quarantaine de clubs sous la forme de portes ouvertes. L'Office Municipal des Sports n'exclut pas de réitérer cette formule. Il n'y aura pas de remise de trophées cette année mais peut être une manifestation, une réflexion est en cours à ce sujet à l'Office Municipal des Sports.

M ; Alain GIBOUT remercie le club pour son invitation et nous félicite de ne pas baisser les bras dans cette période délicate pour les clubs.

La séance est levée à 20h10.

Le Président ,

François RIBEAUCOURT

La secrétaire ,

Nicole RIBEAUCOURT